



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

INTRODUCTION

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, la présentation du budget primitif en conseil communautaire intervient pour la première fois en fin d'année afin de pouvoir engager les crédits votés dès le début 2022.

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans le cadre défini dans les orientations budgétaires présentées au conseil communautaire du 15 novembre, et le respect de la stratégie financière adoptée pour le mandat qui permet d'assurer des fondamentaux financiers solides afin de soutenir la politique communautaire :

- Le maintien d'une épargne nette significative d'un montant de 3,1 M€, mais qui sera majorée lors de la reprise de l'excédent de clôture attendu pour 2021 ;
- Le maintien de la fiscalité (taxes foncières, taxe GEMAPI) au niveau de 2021 ;
- L'évolution du produit de la TEOM (+ 1,2 M€) calée en partie sur celle des charges du service « déchets » qui représente désormais le premier poste du budget.

La présentation budget primitif 2022 se déroulera en 4 temps :

- Les recettes de fonctionnement.
- Les dépenses de fonctionnement
- Les dépenses d'investissement
- Le financement de l'investissement.

I. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 STABLES

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 49,4 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport au BP 2021, mais au même niveau que le CA 2021 anticipé.

<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>BP 2021</i>	<i>CA 2021 prévisionnel</i>	<i>BP 2022</i>	<i>Var BP 2022/BP 2021</i>
Impôts ménages	2 268 651	2 282 493	2 316 761	48 109
CFE	4 331 779	4 608 006	4 438 449	106 670
TVA/CVAE/IFER/TASCOM/TAFNB	15 068 300	15 768 857	15 365 629	297 329
TEOM	10 984 696	10 980 838	12 171 460	1 186 764
Autres fiscalité dont GEMAPI	880 704	880 704	767 235	-113 470
Rôles supplémentaires	30 000	155 000	150 000	120 000
DGF	5 084 538	5 082 377	4 989 190	-95 348
Autres dotations	2 162 306	2 389 328	2 186 863	24 557
Subventions	3 530 829	3 269 948	3 403 585	-127 244
Produits gestion services	3 638 708	3 613 473	3 559 181	-79 527
Produits exceptionnels	85 992	85 992	74 504	-11 488
Total recettes de fonctionnement	48 066 502	49 117 016	49 422 856	1 356 353

A. La fiscalité

1) Un produit de la fiscalité hors TEOM en baisse

Le produit fiscal inscrit au BP 2022 s'élève à 23 M€, en baisse de 2,8 % (0,66 M€) par rapport au CA prévisionnel 2021 du fait :

- d'une baisse globale du produit de CFE de 0,17 M€ du fait de l'arrêt de l'activité du site AGFA ;
- d'une baisse anticipée de 0,98 M€ de la CVAE du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les soldes versés par les entreprises ;
- compensée en partie par le dynamisme de la TVA : + 0,52 M€.

<i>La fiscalité hors TEOM</i>	<i>BP 2021</i>	<i>CA 2021 prévisionnel</i>	<i>BP 2022</i>	<i>Var BP/CA</i>	<i>var % BP/CA</i>
Impôts ménages	2 268 651	2 282 493	2 316 761	34 267	1,5%
CFE	4 331 779	4 608 006	4 438 449	-169 557	-3,7%
TVA/CVAE/IFER/TASCOM/TAFNB	15 068 300	15 768 857	15 365 629	-403 228	-2,6%
GEMAPI	500 000	500 000	500 000	0	0,0%
Autres fiscalité	380 704	380 704	267 235	-113 470	-29,8%
Rôles supplémentaires	30 000	155 000	150 000	-5 000	-3,2%
Total fiscalité hors TEOM	22 579 434	23 695 061	23 038 073	-656 988	-2,8%

➤ Les bases d'imposition

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation, basée sur l'inflation entre novembre 2020 et novembre 2021, a été estimée à +1,5%.

Concernant les locaux commerciaux, la variation nominale est assise, depuis la réforme des valeurs locatives de 2017, sur l'évolution constatée sur les baux commerciaux l'année précédente. Nous l'avons anticipée à + 0,2%.

Enfin, depuis 2021 et la réforme des impôts de production, la revalorisation des locaux industriels se rapproche de celle des locaux commerciaux, donc + 0,2%.

➤ Les taux

Comme présenté dans les orientations budgétaires, les taux d'imposition restent inchangés en 2022, à l'exception de la majoration de 5% du produit de la TASCOM décidée en début d'année.

	2020	2021	2022
TH (locaux vacants et résidences secondaires)	11,51%	11,51%	11,51%
TFPB	0,227%	2,90%	2,90%
TFPNB	2,92%	2,92%	2,92%
CFE	26,24%	26,24%	26,24%
Majoration TASCOM	0,00%	0,00%	5,00%

➤ La fraction de TVA, compensation de la suppression de la taxe d'habitation, en hausse

Les intercommunalités disposent depuis 2021 d'une fraction de la TVA nationale correspondant à leur ancien produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

A l'origine, la fraction de TVA calculée une fois pour toute sur le produit de TVA 2020, devait évoluer chaque année comme la progression de TVA au niveau national. Compte tenu de la crise sanitaire qui a entraîné l'effondrement du produit de TVA en 2020, et du fort effet rebond attendu en 2021, la loi de finances 2021 a modifié les modalités du calcul.

Désormais, la fraction de TVA a été calculée sur le produit 2021, et son indexation est réalisée sur l'année en cours. Pour 2022, la dynamique de TVA est anticipée dans la loi de finances à +5,4%, ce qui génère une augmentation de notre produit estimée à 0,52 M€.

2) La TEOM

Ainsi que nous l'avons expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, les coûts du ramassage et du traitement des ordures ménagères ont connu une hausse significative en 2021 sous l'effet cumulé d'évolution des volumes, d'évolution de prix et de mesures fiscales (TGAP).

Pour 2022, la charge supplémentaire globale à assumer sera de l'ordre de 1 370 000 € par rapport au budget primitif 2021, sachant que l'augmentation du taux de TEOM décidée au BP 2021 n'a pas permis d'équilibrer les charges du service compte tenu de leur évolution constatée cette année.

Aussi, un relèvement du taux de la TEOM est-il proposé afin de couvrir partiellement l'augmentation du coût du service. Ce taux est fixé à 17,50%.

TEOM	2020	2021	BP 2022
Bases	66 869 218	67 992 805	69 551 200
Taux	14,17%	16,15%	17,50%
Rôles supplémentaires	50 544		
Produit	9 525 912	10 980 838	12 171 460
Var		+ 1 454 926	+ 1 190 622

La couverture du coût du service est assurée de la manière suivante :

En K€	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	11 565	13 336	14 073
dépenses récurrentes investissement	389	389	432
Frais de personnel permanent	100	270	281
Dépenses totales	12 054	13 995	14 786
Produit TEOM	9 526	10 981	12 171
Autres recettes	2 654	2 283	2 124
Recettes totales	12 180	13 264	14 296
Solde dép/recettes sur exercice	126	-731	-491

B. Les dotations

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Rappelons que pour l'interco, la DGF est composée de deux grandes parts :

- La dotation de compensation qui correspond à l'ancienne part salaire de la taxe professionnelle diminuée du produit de la TASCOT transférée en 2010 ;

- La dotation d'intercommunalité dont les grands déterminants sont la population, le potentiel fiscal, le revenu par habitant et le coefficient d'intégration fiscale (CIF) auxquels est appliqué une valeur de point.

Rappel de l'évolution de notre DGF depuis 2014

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation compensation	3,95	3,87	3,79	3,69	3,61	3,53	3,46	3,39	3,32
Dotation intercommunalité	3,31	2,67	1,95	1,63	1,47	1,63	1,71	1,69	1,67
TOTAL DGF	7,265	6,533	5,738	5,314	5,079	5,157	5,171	5,082	4,989
Var %		-10,1%	-12,2%	-7,4%	-4,4%	1,5%	0,3%	-1,7%	-1,8%

La loi de finances pour 2022 prévoit une stabilité de l'enveloppe globale, ce qui signifie que les mesures d'ajustement (évolution de la population, des dotations de péréquation...) seront financées par prélèvement sur la part forfaitaire de la DGF, ce qui correspond à notre dotation de compensation.

Aussi, pour 2022, nous anticipons une baisse de 1,8% de notre DGF globale qui est estimée à 4,99 M€.

➤ Les autres dotations

Il s'agit des dotations liées aux compensations versées par l'Etat en contrepartie des allègements de fiscalité qu'il a pratiqués. Elles seront en baisse de l'ordre de 200 000 € essentiellement du fait de la perte de compensation de CFE pour AGFA.

Les autres dotations poursuivront leur érosion.

C. Les subventions

Les participations et subventions devraient rester stables, au niveau des encaissements prévus pour 2021.

	CA 2020	CA prév 2021	BP 2022
CAF et MSA enfance jeunesse et RAM	1 728 680	1 411 751	1 573 222
Participations éco organismes	2 377 098	1 624 000	1 603 352
Autres	244 186	234 197	227 011
Total subventions et participations	4 349 964	3 269 948	3 403 585
var		-1 080 016	133 637

➤ Les participations de la CAF pour les centres de loisirs

Elles devraient être supérieures à celles prévues en 2021 du fait de l'estimation à la hausse du nombre des inscriptions en 2022.

Rappelons que le niveau exceptionnellement élevé en 2020 était dû au plan de soutien de la CAF pour la crise sanitaire.

➤ La participation des éco-organismes

Après une forte baisse en 2021, nous anticipons une stabilisation à hauteur de 1 600 000 €.

D. Les produits des services

	CA 2020	CA prév 2021	BP 2022
Ventes de matière service "déchets"	277 129	659 000	472 039
ALSH	1 104 377	1 388 590	1 673 000
Séniors	778 782	790 000	809 683
Piscine Orchies	31 220	90 000	180 000
Autres (service commun, Interval...)	280 021	45 200	49 000
Total	2 471 529	2 972 790	3 183 722
var		501 261	210 932

- Les ventes de matières « déchets »

L'année 2021 a été meilleure que ce que nous avons estimé au BP 2021. Compte tenu de la volatilité de ce type de recettes, une estimation prudente amène à anticiper une baisse de l'ordre de 0,19 M€.

- Les produits des services

Le retour à la normale suite à la crise sanitaire nous permet d'anticiper des recettes conformes à celles constatées avant 2020.

II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45,7 M€, en hausse de 7% par rapport au BP 2021 (+3,1 M€). Le poste « déchets » explique à lui seul 1,37 M€ de l'augmentation.

Le reste de la variation (+1,75 M€) s'inscrit dans un cadre volontariste et maîtrisé de nos dépenses récurrentes.

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	CA 2021 prévisionnel	BP 2022	Var BP 2022/BP 2021
Intérêts de la dette	250 000	250 000	270 000	20 000
Attributions de compensation	9 329 813	9 329 813	9 369 532	39 719
FNGIR	1 095 000	1 095 000	1 095 000	0
Développement économique	556 953	499 446	797 711	240 758
Aménagement du territoire	3 206 190	2 938 707	3 550 465	344 275
Ordures ménagères	12 706 378	13 336 000	14 073 205	1 366 827
Services à la population	7 097 815	6 485 296	7 658 765	560 950
Moyens et services aux communes	2 546 058	2 202 124	2 728 407	182 349
Personnel permanent (441001)	5 429 906	5 315 120	5 788 198	358 291
Services transversaux	375 976	236 526	372 800	-3 176
Total dépenses de fonctionnement	42 594 089	41 688 033	45 704 083	3 109 994

A. Les dépenses par pôle

Développement économique : BP 2022 = 797 711 €

Les crédits consacrés au développement économique et à l'emploi augmentent de 240 000 €, essentiellement du fait :

- De l'ouverture de la Passerelle prévue à l'automne 2022 qui générera des charges d'exploitation, en partie compensées par des recettes. Les études en cours permettront de finaliser en début d'année le mode de gestion et la gouvernance de ce lieu résolument tourné vers les entreprises du territoire dans le cadre de la Pèvèle circulaire. Pour le démarrage, la charge est estimée à 105 000 € pour des recettes à hauteur de 20 000 €.
- De la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial pour 231 000 € qui se traduit notamment par la mise en place d'AMO « études de programmation » et « étude de marché-faisabilité-opportunité ».

Aménagement - environnement (hors déchets) : BP 2022 = 3 550 465 €

Les crédits sont en augmentation de 345 000 € et traduisent les nouvelles orientations pour le mandat :

- la mise en œuvre du PLUI voté en juillet : 270 000 € ont été inscrits pour nous accompagner, de même que les communes, dans la réalisation du règlement de publicité, l'évaluation environnementale, l'actualisation du diagnostic agricole et nous apporter un appui juridique ;
- la mise en œuvre de la stratégie « rénovation énergétique » avec l'inscription de la collectivité dans le dispositif de guichet unique de l'habitat avec le concours de la Région pour 20 000 € ;
- l'engagement de la stratégie photovoltaïque dans le but d'aider les communes à mettre en œuvre leurs projets (100 000 €).

Nous devons faire face par ailleurs à des augmentations subies, en particulier celles relatives aux cotisations des syndicats : + 45 000 € pour la SIAN-SIDEN (+2,3%), + 22 000 € pour le SMAPI (+10%).

Les ordures ménagères : BP 2022 = 14 073 205 €

Les crédits sont en augmentation de 1,36 M€ du fait des effets combinés de l'augmentation des volumes traités, des actualisations à la hausse de nos marchés et de la fiscalité (TGAP). Ce point a fait l'objet d'une présentation approfondie lors du débat d'orientation budgétaire.

Il est proposé de mettre un terme à la collecte hippomobile, ce qui génère une économie de 100 000 €.

Services à la population : BP 2022 = 7 658 765 €

Les budgets consacrés aux services à la population témoignent de notre volonté de consolider ces services mais également de les optimiser.

L'augmentation des crédits de 561 000 € est liée :

- à la généralisation sur tout notre territoire des navettes pour les médiathèques (+ 28 000 €) ;

- au redémarrage de la piscine d'Orchies après deux années de parenthèse pour les travaux de rénovation et la crise sanitaire (+ 73 000 €) ;
- et surtout au démarrage du centre aquatique dont l'ouverture est prévue à l'été 2022. La procédure de délégation de service public (DSP) est en cours et sera finalisée en début 2022. Dans l'attente du choix du candidat, du projet retenu et du niveau de compensation nécessaire à sa mise en œuvre, nous l'avons estimée à 400 000 € pour 6 mois de fonctionnement, avec une recette liée à la mise à disposition de l'équipement de 100 000 €.

Dans le même temps, comme nous nous y sommes engagés, les efforts sont poursuivis afin de contraindre nos dépenses de fonctionnement :

- ainsi le budget du service enfance-jeunesse intègre une nouvelle réduction de l'ordre de 2% dans le cadre de la redéfinition de la politique d'animation. Cette dernière poursuivra les engagements pris en 2021 avec moins de déplacements et d'activités de consommation de loisir pour privilégier des animations sur site en phase avec le projet de territoire ;
- les crédits pour la SPL ont été maintenus au même niveau qu'historiquement, mais s'inscrivent dans la volonté d'engager avec cette dernière un dialogue de gestion qui doit permettre de réduire la participation de l'interco à terme sans pour autant fragiliser la structure. En effet, les investissements réalisés pour la Pévèle Aréna cette année devraient permettre d'optimiser les usages de la salle en la rendant accessible à d'autres événements ;
- dans le domaine sportif, le soutien au BCO a été ramené à 100 000 €.

Moyens et services aux communes : BP 2022 = 8 516 604 €

- Les frais de personnel permanent (5,79 M€) augmentent de 360 000 € de BP à BP, et de 475 000 € au regard du réalisé prévisionnel 2021 :

	BP 2021	CA 2021 prév.	BP 2022
Personnel permanent fiche 441001	5 430 000	5 315 000	5 790 000

Rappelons que les recrutements pour les postes créés en 2021 afin de structurer les services communautaires et mettre en œuvre les priorités du mandat ont été la plupart du temps décalés dans l'année, ce qui explique le niveau d'exécution des crédits à hauteur de 98%.

Pour 2022, au-delà de l'évolution mécanique (glissement vieillesse technicité – GVT) issue des mesures nationales statutaires et de l'application de nos protocoles d'accord (+ 65 000 €), cette évolution résulte d'une part du renforcement de nos effectifs décidée en 2021 qui porte à plein sur l'exercice 2022, et de notre volonté de renforcer les services supports par la création de 2 postes, l'un pour les ressources humaines, l'autre en renforcement des services finances et commande publique.

Synthèse

Evolution BP 2022 / CA 2021 prév.	475 000
GVT - protocoles	65 000
Impact décalage recrutements 2021 sur 2022	321 000
Création 2 postes services support	67 000
Total	453 000
% expliqué de la hausse	95%

- Les autres postes connaissent une évolution de + 182 000 €

L'essentiel est dû à la fiche relative aux renforts et remplacements (+ 113 000 €).

Nous pouvons citer également l'augmentation des crédits ADS (+ 39 000 €) et la mise en place du logiciel jeunesse (+22 000€).

B. Point sur le plan d'économie

Le BP 2022 poursuit le plan d'économies de fonctionnement engagé en 2021 dans le cadre du contrat fiscal passé avec les habitants de la Pèvèle Carembault.

Fiche action	Motif	Economie 2022	Cumul en annuel 2021 + 2022
Enfance	Réduction du budget jour/enfant de 50 cts	75 000	159 000
Amis de la musique	Réduction de 10% des crédits consacrés à l'éducation musicale en milieu scolaire	0	17 000
Collecte hippomobile	Arrêt du mode de collecte	100 000	100 000
Basquet Club de Orchies	Réduction de la subvention annuelle	100 000	100 000
Total		275 000	376 000

C. L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute au BP 2022 s'élève à 3,7 M€. Déduction faite du remboursement de la part « capital » de la dette, l'épargne nette est de 3 M€.

	BP 2021	CA 2021 prévisionnel	BP 2022
<i>Epargne brute</i>	5 470 234	7 428 983	3 718 773
<i>Capital de la dette</i>	420 000	420 000	640 000
<i>Epargne nette</i>	5 050 234	7 008 983	3 078 773

III. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,8 M€, hors restes à réaliser. Elles s'inscrivent dans la continuité des décisions prises dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>2022</i>
Remboursement capital dette	640 000
Passerelle	3 174 000
Développement économique	392 266
Aménagement du territoire	2 404 350
Centre aquatique	5 588 436
Services à la population	487 100
Moyens et services aux communes	6 013 501
Services transversaux	112 002
Total dépenses d'investissement	18 811 655

Ce niveau des dépenses fera l'objet d'un recalage lors du budget supplémentaire pour l'ensemble des opérations gérées en AP/CP (autorisation de programmes/crédits de paiement), à l'issue de l'exercice 2021.

Les principales opérations sont reprises dans les tableaux suivants :

Opérations gérées en AP/CP	Montant AP	BP 2022
Construction de la Passerelle	4 275 000	3 174 000
Construction du centre aquatique	18 310 000	5 588 436
Schéma de pistes cyclables	4 500 000	936 000
Requalification de l'éclairage public	5 800 000	2 800 000
Requalification du site AGFA GEVAERT	1 100 000	242 630
Total	33 985 000	12 741 066

Autres opérations significatives	BP 2022
Contrat développement dév. Éco.	100 000
Investissements service déchets	642 400
Pôles d'échange	485 000
Aides aux particuliers vélos	75 000
Travaux cinéma Thumeries	228 400
Siège et bâtiment technique	2 751 000
Total	4 281 800

IV. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2022 sont financées de la manière suivante :

	BP 2022	%
Epargne brute	3 718 773	20%
Subventions	5 641 774	30%
FCTVA	800 000	4%
Cessions immobilisations	291 000	2%
Emprunt	8 360 108	44%
Total	18 811 655	100%

Le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2022 sera revu au budget supplémentaire, lorsque nous reprendrons les restes à réaliser et l'excédent cumulé.